

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté du 7 juin 2017 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table Francéclat»

Le ministre de l'économie,

Vu le décret n° 2009-205 du 19 février 2009 modifiant le décret n° 81-902 du 5 octobre 1981 portant création du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 portant renouvellement du conseil d'administration du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table ;

Vu la proposition de la Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques en date du 19 mai 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 11 mai 2018 :

Au titre des représentants des personnalités proposées par la Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques :

M. Gérard SIMON, en remplacement de M. Paul CHAMPAGNE, démissionnaire.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 juin 2017.

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service de l'industrie par intérim,
S. METZ-LARUE